CONVENTION TRIPARTITE DE REDUCTION OU D’ALLOGEMENT DE DUREE DU CONTRAT D’APPRENTISSAGE

Article L 6222-7-1 du Code du travail

Pièce obligatoire à annexer au contrat d’apprentissage

**Entre les soussignés** :

**CFA *Dénomination sociale***

Situé au *(Adresse compléter)*

Immatriculée sous le SIRET *(compléter)*

N° UAI du CFA *(compléter)*

Enregistré sous le n° de déclaration d’activité *(compléter)* auprès de la Préfecture de la région *(compléter).*

Représenté légalement par *(Prénom, Nom et fonction dans le CFA)*

ci-après désigné le CFA

**L’entreprise *Dénomination sociale***

Située au *(Adresse, compléter)*

Immatriculée sous le SIRET *(compléter)*

IDCC applicable *(compléter)*

Représentée légalement par *(Prénom, Nom et qualité du signataire),* relevant de l’opérateur de compétences Entreprises de proximité

ci-après désignée L’entreprise

**L’apprenti(e) *Nom de naissance et prénom***

Né(é) le *(date de naissance)*

Domicilié(e) *(Adresse)*

ci-après désigné L’apprenti

**Le représentant légal *Nom de naissance et prénom***

Domicilié(e) *(Adresse)*

ci-après désigné Le représentant légal

**est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Livres II et III de la sixième partie du Code du travail.**

**Article 1 : Objet de la convention**

Le CFA a procédé à une évaluation des compétences de l’apprenti conduisant à une réduction / un allongement de la durée de la formation.

La durée initiale du cycle de formation pour l'obtention du diplôme ou titre professionnel visé dans le contrat d'apprentissage est de X heures.

Le CFA s'est assuré auprès du certificateur que cet aménagement de la durée de la formation est compatible avec l'inscription à l'examen final du diplôme ou titre professionnel visé.

**Article 2 : Situation prise en compte dans le cadre de l’aménagement de la durée**

Les parties mentionnées ci-dessus conviennent que la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est inférieure ou supérieure à celle du cycle de formation préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat d’apprentissage, compte tenu :

Du niveau initial de l’apprenti

OU des compétences acquises, le cas échéant :

D'une mobilité à l'étranger, telle que prévue à l'article [L.6222-42](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000036760678&dateTexte=&categorieLien=cid) du Code du travail

D'une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du Code de la défense

D'un service civique défini au II de l'article L.120-1 du Code du service national

D'un volontariat militaire prévu à l'article [L.121-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071335&idArticle=LEGIARTI000006555957&dateTexte=&categorieLien=cid) du Code du service national

D'un engagement comme sapeur-pompier volontaire en application de l'article L.723-3 du Code de la sécurité intérieure

**Article 3 : : Proposition d’aménagement de la durée de formation**

Le CFA propose une réduction / un allongement de la durée du cycle de formation de :

Durée réduite de X heures, (*nombre* de mois)

Durée allongée de X heures (*nombre de mois)*

**Article 4 : Justification de cet aménagement**

Explicitez précisément les motifs ayant conduits à cette décision en détaillant les outils pédagogiques utilisés (test de positionnement, diplôme ayant permis une réduction de durée, expérience professionnelle retenue...).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Article 5 : Accord des parties**

L'aménagement de la durée de formation proposée par le CFA a fait l’objet d'un accord de l'apprenti, et de son⋅représentant légal s'il est mineur, et de l’employeur l'ayant recruté.

Fait en *(nombre d’exemplaires pour chaque partie)* exemplaire, à......................,

le ......................

**Pour l’entreprise**

Nom et qualité du signataire

Cachet de l’entreprise cliente

**Pour l’organisme**

Nom et qualité du signataire

Cachet du CFA

**Pour l’apprenti Pour le Représentant légal**

Nom et signature de l’apprenti Nom et signature du Représentant légal

*Ce modèle de convention de réduction / d’allongement de durée du contrat d’apprentissage, donné à titre d’exemple, intègre les mentions qui doivent obligatoirement figurer conformément à l’article L.6222-7-1 du Code du travail). Ce document est à établir sur du papier à en-tête de l’organisme de formation.*